

**APPEL A LA MOBILISATION NATIONALE DE LA**  
**FNDT, A PARTIR DU 21 MARS**  
**2022 RECONDUCTIBLE : PREAVIS NATIONAL**

**SUITE AUX ANNONCES GOUVERNEMENTALES**

Le 17/03/2022

Destinataires : premier Ministre, Ministre de l'intérieur et Ministre des Transports

Revendications principales Augmentation du prix des carburants et clauses de revoyure concernant le transport de malades assis.

**Contexte, le taxi est une profession réglementée et dispose d'un système de prix encadré par l'Etat.**

Devant la flambée du prix des carburants de près de 40% en quelques semaines, les taxis se mobilisent et s'excusent auprès de nos concitoyens pour la gêne occasionnée.

Ci-dessous les propositions gouvernementales pour notre profession.

Concernant les exploitants de taxis :

- Une accélération du remboursement partiel de TICPE sera rapidement mise en œuvre, une fois les demandes déposées, afin de soulager la trésorerie des acteurs du secteur.
- Le plafond des tarifs des courses sera très prochainement actualisé, y compris pour l'activité de transport de malade par taxi conventionné, afin de permettre la pleine intégration de la hausse des prix des carburants.
- Le recours au report ou facilités de paiement des obligations sociales et fiscales sera facilité.

**Comme vous l'aurez constaté, aucune proposition concrète et chiffrée n'est actée.**

Nous ne pouvons pas rester sans réagir face à ces propositions qui nous semblent inacceptables.

Nous pensons néanmoins que le système de taxation sur le prix des carburants est injuste et **pénalise absolument tout le monde**. Cela va du simple citoyen au professionnel de la route en passant par les agriculteurs, les marins pêcheurs et tous ceux qui exploitent un outil de travail avec un moteur thermique sans oublier non plus les productions de chauffage et d'électricité qui se voient aussi impactées.

Le **premier constat** est que, plus la matière première augmente, au plus l'état collecte des taxes.

Ce système doit être réformé en urgence par l'instauration d'un plafond maximum de taxes. La réintroduction de taxe « dites flottantes » comme en 2002 sous le gouvernement JOSPIN a été demandé par la FNDT au gouvernement. Cette mesure aurait pour effet d'être **bénefique à l'ensemble de nos concitoyens sans pour autant grever le budget de l'Etat.**

**Adresse correspondance postale : 38, rue de Chartres – 28360 VITRAY EN BEAUCE**

**Tél : 06 09 87 29 18 <> Courriel : [infocontactfndt@orange.fr](mailto:infocontactfndt@orange.fr)**

**Siège social Immeuble les Iris, 85 bis route de GRIGNY 91130 RIS ORANGIS**

**N° d'enregistrement : 561 - N° SIRET : 508 617 875 00010**

Les autres propositions faites par le gouvernement à l'intention de notre profession ne sont pas non plus acceptables. Il nous est proposé de revaloriser à nouveau nos tarifs en complément des 2% qui nous ont été accordés en début d'année.

Par ce biais, là aussi l'état est le premier bénéficiaire de cette mesure qui ne lui coûte absolument rien mais le fait bénéficier de recettes supplémentaires par le biais de l'encaissement de la TVA.

Ce n'est pas à l'usager d'en payer les pots cassés, nous le répétons !!!

En ce qui concerne l'autre aspect de notre métier et le chapitre du transport de malades assis, les taxis ont signé une convention avec l'UNCAM fin 2018. La profession s'était engagée à geler les tarifs sur 3 ans et de réajuster partiellement ceux-ci la 4<sup>ème</sup> année en fonction de paramètres d'évolutions des dépenses liées aux transports. Depuis 2019, nos tarifs de références n'ont absolument pas évolué alors que nous avons concédé des remises supplémentaires à la sécurité sociale diminuant drastiquement nos marges.

Il se pose donc le problème de rentabilité avec les contraintes inflationnistes qui se dressent devant nous aujourd'hui. Personne ne pouvait prévoir la situation actuelle.

Sur ce document rempli de promesses, nulle garantie de pouvoir intégrer la totalité des augmentations tarifaires éventuellement accordées.

De plus, le système mis en place par l'UNCAM n'est pas du tout équitable car plus le volume de transport augmente, plus les taxis doivent concéder des remises ce qui n'est absolument pas le cas pour tous les autres professionnels de santé.

Durant la pandémie, les médecins et les soignants ont augmentés leurs volumes de consultations, ont-ils été pour autant à devoir concéder des remises quantitatives, non bien sûr !

Le système imposé par l'assurance maladie aux taxis conventionnés, avec la crise que nous traversons, doit aussi être remis en cause dans un souci d'équité.

Un récent rapport parlementaire confirme d'ailleurs que l'évolution du poste des transports est principalement causé par le vieillissement de la population, l'éloignement des centres de soins dû au regroupement des plateformes de santé (fermetures de plateformes hospitalières en certains endroits), par l'allongement de certains protocoles de soins et du recours de plus en plus important au principe de l'hospitalisation de jour qui évite de monopoliser des lits et coûte bien moins chère à la collectivité qu'une hospitalisation.



# **FNDT**

## **Fédération Nationale Du Taxi**

FNDT - 85 bis, route de Grigny 91130 RIS-ORANGIS - Contact : 06 09 87 29 18

Après tout, la déclaration universelle des droits de l'homme précise bien que les mêmes droits et devoirs doivent être appliqués pour tous. Il n'y a pas de raison pour que cela ne s'applique pas aux taxis.

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Si des solutions viables et pérennes ne sont pas rapidement adoptées, c'est tout le maillage territorial dont les taxis sont acteurs qui risque de disparaître à très court terme.

Nous sommes bien loin d'avoir obtenu les réponses à ce que nous avons demandé lors de notre entretien du 14 mars avec le Ministère.

Voilà pourquoi nous devons réagir dès à présent !

Une fois encore nous regrettons d'en arriver là mais nous n'avons pas le choix devant le mutisme du gouvernement.

C'est aussi le combat de tous les français pour le maintien d'un pouvoir d'achat décent et d'un accès aux soins de qualité.

La FNDT appelle donc les taxis à se mobiliser partout en France en s'associant avec les autres professionnels de la route et du transport.

Ce mouvement se doit d'être exemplaire en termes d'images (sans exactions ni débordements) mais aussi doit se tenir sur la durée si besoin en était.

Nous ne pouvons que vous conseiller d'organiser un mouvement par roulement afin que les taxis puissent assurer de pouvoir servir une partie de leur clientèle mais aussi de pouvoir tenir dans le temps.

Certains départements affiliés sont en contact avec des représentants locaux de transporteurs routiers et se mettent en ordre de marche dès lundi 21 mars.

Nous comptons donc sur votre implication pour faire entendre la voix des taxis mais aussi celle de la FNDT.

Unis pour agir, Unis pour réussir.

**F.N.D.T**  
85 bis route de Grigny  
91130 ris oranges  
TEL. 06.09.87.29.18  
Siret 508 617 875 00010

**Adresse correspondance postale : 38, rue de Chartres – 28360 VITRAY EN BEAUCE**

**Tél : 06 09 87 29 18 <> Courriel : [infocontactfndt@orange.fr](mailto:infocontactfndt@orange.fr)**

**Siège social Immeuble les Iris, 85 bis route de GRIGNY 91130 RIS ORANGIS**

**N° d'enregistrement : 561 - N° SIRET : 508 617 875 00010**